

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six et le huit avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni au foyer de Lédignan au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 2 avril 2026

Date d'affichage : le 2 avril 2026

Nombre de délégués : 56

En exercice : 56

Présents : 54

Votants : 54 + 2 = 56

Votants par procuration : 2

Absents excusés : 0

Absents : 0

Présents : MM. TRINQUIER Gilles, METGE Alain, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, PINCHARD Philippe, ROUDIL Joël, FURESTIER David, MENVIEL Rémy, DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, DELORME Jean-Martin, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, SIPEIRE Jacky, LAGARDE Jean-Louis, CAUVIN Bernard, Mme SEGURA Delphine, MM.VIALA Christian, BUCHOU Serge, CASTELLVI Jean-Marie, TORTOSA Bruno, CASTANON Philippe, CAZALIS Sebastien, FOUGAIROLLE Michel, SEMENOFF Serge, GRAS Guillaume, Mme BRUNEL Isabelle, MM. CATHALA Serge, CHALIER Rémi, DREVON Nicolas, Mmes GOMEZ Magdaléna, LE ROUX Laetitia, MM. MOH Cyril, BARON Jérôme, SALA Michel, ALLEN Cédric, BERTO Stéphan, Mme ENJOLRAS Nelly, M. GOURDIN Roland, Mme COSTA PORTA - JACQUET Arlette, M.MARTINEZ Aurélien, Mmes MEUNIER Hélène, REMILLY Christine, MM. WITSCHGER Olivier, DOMINICUS Romain, MAZAURIC Pierre, Mmes LEFORT Véronique, AGNIEL Virginie, MM. GAILLARD Olivier, MARION Cédric, Mmes OCHRYMCZUK Anny, LAURENT Stéphanie, MONEL José.

Procurations :

M. FIORENZANO Johan à M. DREVON Nicolas

M.SOULIER Cyril à M. TRINQUIER Gilles

Mme MEUNIER Hélène à M. WITSCHGER Olivier (à partir de la 4ème vice-présidence)

M. SALA Michel à M. CRUVEILLER Fabien (à partir de la 7ème vice-présidence)

Absents excusés : -

Absents : -

Secrétaire de séance : M. MARTINEZ Aurélien

Début de séance : 18h30

Délibération n°032/2026 : Election du Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol

Fabien CRUVEILLER appelle Monsieur Robert CAHU doyen d'âge des conseillers communautaires pour présider l'élection du Président de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le Conseil communautaire choisit pour secrétaire de séance le conseiller le plus jeune, Monsieur MARTINEZ Aurélien.

Monsieur Robert CAHU, doyen d'âge, énonce qu'il va être procédé à l'élection du Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Il rappelle que, conformément aux articles L 5211-2 et L 2122-7 du CGCT, le Président et les vice-Présidents sont élus :

- au scrutin secret et à la majorité absolue ;
- que si après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ;
- qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est élu.

Il propose de nommer 2 assesseurs qui procéderont au dépouillement des votes. Madame SEGURA Delphine, Monsieur FURESTIER David font acte de candidature et ils sont désignés à l'unanimité. Monsieur DAUTHEVILLE Jacques est choisi en qualité de scrutateur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 5211-2, L.2221-4, L 2122-7 et L.2121-21 ;

Considérant que la convocation, doit donc respecter le délai de cinq jours francs
Considérant que le Conseil communautaire doit procéder à l'élection du Président.
Considérant que les conditions réglementaires sont réunies
Il est dès lors procédé aux opérations de vote

Robert CAHU fait appel à candidature.

Se présente à la candidature de Président :

- Monsieur Fabien CRUVEILLER

Il est procédé au vote conformément aux articles L. 2122-4 et L-2122-7 susvisés.
Puis, il est procédé immédiatement au dépouillement.

1er tour de scrutin :

Nombre de votants : 56
Nombre de bulletins blancs : 4
Nombre de bulletins nuls : 1
Nombre de suffrages exprimés : 51
Majorité absolue : 26

Candidat	Nombre de suffrages obtenus
Fabien CRUVEILLER	51

Monsieur Fabien CRUVEILLER ayant obtenu la majorité absolue, est élu Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Monsieur Fabien CRUVEILLER est installé en qualité de Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.



Le Président
Fabien CRUVEILLER



Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le : 13.04.2026
- de la publication : 13.04.2026